



## Divorce a l'amiable et droit de garde

Par **elodie287**, le **20/08/2011** à **09:50**

Bonjour. Je Suis actuellement en procédure dz divorce. Nous avons en commun un enfant de 2 mois et un appartement. Il veut effectuer une desolidarisation concernant l'appartement et reprendre en son nom le crédit. Est ce que je perd tout ce que j'ai investit dans le crédit? Concernant la garde de ma fille est ce que je suis obligé de lui confier sachant que je la trouve encore trop petite pour être séparé de sa mere. En attendant la desolidarisation je conserve 'e logement a titre gratuit mais a t il le droit de venir comme bon lui semble ? Ou est ce que je peux lui réclamer les clef ?

Par **Domil**, le **20/08/2011** à **11:33**

Il pourra toujours dire qu'il n'a pas les clefs. Changez un barillet.

Si l'appartement est commun, vous devez avoir votre part, aucune raison de lui en faire cadeau. Dans la majorité des cas, la banque refuse de modifier le crédit qui reste aux deux noms.

Donc la logique est que chacun ait sa part et que ça serve à rembourser le pret en cours. S'il veut racheter votre part, au prix du marché, il doit vous verser l'argent pour que vous remboursiez votre part du crédit, et il doit prendre un autre pret pour rembourser sa part (ne versez rien pour le crédit sans solde total du pret)

Concernant l'enfant, il a évidemment le droit d'avoir son enfant avec lui durant des DVH. Si vous travaillez, vous la confiez bien à la crèche ou une nounou.

Par **elodie287**, le **22/08/2011** à **08:32**

Merci et une dernière question s'agissant d'un divorce a l'amiable est ce que j'ai le droit de consulter l'avocat sans sa présence ?

Par **Domil**, le **22/08/2011** à **09:25**

Vu la situation, je vous conseille d'avoir chacun son avocat.

Par **elodie287**, le **29/08/2011** à **23:06**

Afin d'éviter plus de frais on garde un seul avocat pour le moment. Par contre il a quitter le logement en emmenant la chambre de ses 2 enfants ainsi que la cave a vin de la vaisselle des DVD une collection de pièce françaises... a t il le droit sachant qu'il n'y a pas de contrat de mariage. De plus je viens de le prendre sur le fait avec sa nouvelle amie dans notre chambre. Est ce que je peux dire que c un divorce pour faute sachant qu'on est toujours marié et que l'on est pas passer devant le magistrat ? Enfin il n'a pas pris sa fille alors que c'était son jour. Est ce que je peux l'obliger a prendre sa fille pour que'elle puisse le connaitre? Merci

Par **Domil**, le **30/08/2011** à **04:30**

C'est bien ce que je dis, vous devez prendre votre propre avocat.